

Vers des pratiques naturelles, respectueuses de l'homme et de son environnement

DU CÔTÉ DES EXPLOITANTS AGRICOLES

L'agriculture Biologique

Source : Agence Bio et GRAB BN

L'agriculture biologique se base sur le respect de la santé humaine et de l'environnement. L'objectif est de fournir des produits de qualité sans nuire aux ressources naturelles.

La Basse-Normandie est la 9ème région française par le nombre d'exploitations conduites en mode biologique. En 2005, près de 480 exploitations agrobiologiques ont été recensées cultivant près de 29 000 hectares. Malgré une diminution de la surface totale cultivée en mode de production biologique entre 2003 et 2005, on observe une augmentation de cette surface de 5,7% entre 2004 et 2005. Cette tendance est similaire à l'échelle nationale (+ 5%). En Basse-Normandie, les exploitations agrobiologiques sont orientées vers la production de viande (26%). Les principales difficultés rencontrées sont liées à la pérennité des aides et à l'organisation des filières de vente.

DU CÔTÉ DES PARTICULIERS

Quels conseils obtient-on dans les jardinerie ?

D'après une enquête de l'UFC -Que choisir ?

En mai 2005, des bénévoles de 113 associations locales sont présentés dans 867 magasins (jardinerie et grandes surfaces), pour «tester» les conseils prodigués par les vendeurs. Cette enquête avait pour objectif de s'assurer que, conformément à une directive européenne, les magasins mettent à disposition de leurs clients, un personnel formé capable de les conseiller. Un vendeur sur dix dans le rayon jardinerie devrait bénéficier d'une formation sanctionnée par un diplôme de distributeur applicateur de produits antiparasitaires (DAPA).

Les résultats sont médiocres. D'une manière générale, les vendeurs ne posent que très peu de questions sur la surface à traiter, l'ampleur de l'infestation, la présence éventuelle d'enfants ou d'animaux. Ils sont une minorité à être sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des pesticides. Et les conseils prodigués sont parfois affligeants ! Un vendeur a quand même conseillé de prendre un désherbant pour traiter les rosiers contre les pucerons !

Dans le Calvados, 13 magasins dont 3 jardinerie ont été enquêtés. Seuls 4 vendeurs se sont informés sur la surface à traiter, l'ampleur de l'infestation, la présence éventuelle d'enfants ou d'animaux. Et seuls 2 vendeurs ont prodigués des conseils adaptés.

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Des outils à la disposition des communes

Le plan de désherbage communal

Cet outil à la disposition des communes permet de limiter les pollutions des eaux par les produits phytosanitaires lors de l'entretien des espaces communaux. Il est basé sur l'identification des zones à risque : les zones à risque élevé, telles que les surfaces imperméables, et les zones à risque limité, telles que les surfaces planes éloignées des eaux naturelles. En fonction des risques identifiés, les traitements sont appropriés : pas d'utilisation de désherbant chimique, traitement chimique préventif ...

Les zones à désherber sont identifiées, sur un plan cadastral par un code couleur dépendant du niveau de risque. Ce plan est accompagné de fiches descriptives des zones à traiter indiquant la superficie à traiter, le type de traitement ...

Une charte d'entretien phytosanitaire des espaces communaux a été mise en place en Basse-Normandie.

L'objectif est d'accompagner les communes vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les communes qui s'engagent doivent alors être des partenaires actifs et respecter une charte. Deux niveaux d'engagement sont à la disposition des communes.

Le premier niveau correspond au respect de la réglementation, la tenue d'un registre des interventions phytosanitaires, la prise en compte des contraintes de désherbage dans les nouveaux projets, la sensibilisation des habitants et la participation à une journée de démonstration des techniques alternatives. La commune s'engageant doit être en conformité avec tous ces points dans un délai d'un an.

Le deuxième niveau, plus ambitieux, vise la réalisation d'un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux, le test de techniques alternatives et la réalisation d'aménagements permettant de supprimer les interventions chimiques et d'innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides. Aucun délai n'est fixé à la commune.

En échange, les partenaires (Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire Bretagne, les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne et la FREDON de Basse-Normandie) s'engagent à assurer une aide technique et financière auprès de ces communes.



Faut-il vraiment désherber ?

Cette pratique prend certainement naissance dans notre culture du «jardin à la française» où l'homme cherche à maîtriser la nature par tous les moyens. Mais est-il toujours nécessaire de désherber ? Doit-on éliminer les herbes sauvages, totalement et partout ? Cette invitation de la nature en ville ne peut se faire qu'avec une évolution des mentalités et des habitudes de travail.

la lettre des S.A.G.E SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

S.A.G.E. ORNE MOYENNE—S.A.G.E. ORNE AVAL—SEULLES



Crédit photo : CATER Basse-Normandie

L'utilisation des pesticides en Basse-Normandie

D'après une enquête conduite par le Service Régional de Protection des Végétaux (DRAF de Basse-Normandie) en 2004, près de 2000 tonnes de matières actives ont été commercialisées en 2003 dans la région.

Seuls 8% de ce tonnage étaient destinés à un usage non agricole pour les collectivités, Réseau ferré de France et les particuliers. Les principaux utilisateurs restent les agriculteurs.

Les herbicides sont les plus vendus et représentent 44% du tonnage total. Viennent ensuite les fongicides (25%). Dans le cadre de l'usage non agricole, 84% des produits achetés sont des herbicides. Les molécules employées sont le chlorate de soude (désherbant total interdit à la vente en 11/2004 et interdit d'utilisation au 01/06/2005) et le glyphosate (commercialisé principalement sous le nom de Round-Up).

Malgré la mise en place d'une filière d'élimination des emballages vides et des produits non utilisés, les emballages vides sont encore majoritairement éliminés par brûlage (près de 55%). Cette méthode est dangereuse pour l'utilisateur et l'environnement et illégale.

Un Plan stratégique de lutte contre les pollutions des eaux par les produits phytosanitaires en Basse-Normandie a été élaboré en 2006.

En savoir plus sur :

www.draf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr



Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Les produits phytosanitaires, encore appelés produits phytopharmaceutiques, ou plus communément pesticides, sont l'ensemble des produits concourant au traitement et à la conservation des semences, arbres, fleurs, fruits, céréales, contre les atteintes des rongeurs, insectes, champignons, bactéries, virus, afin d'améliorer la production et la qualité de la récolte.

Ils sont destinés à :

- protéger les végétaux contre les organismes nuisibles ou prévenir leur action,
- exercer un effet sur les processus vitaux des plantes (hors nutrition), par exemple les régulateurs de croissance,
- assurer la conservation des produits (hors conservateurs),
- détruire, freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux.

Un produit phytosanitaire est une préparation commerciale chimique contenant une ou plusieurs matières actives (molécules).

Ces produits sont classés en plusieurs familles selon leur action :

herbicides, insecticides, fongicides, engrais/fertilisants, ...

Les produits phytosanitaires sont vendus dans les coopératives agricoles, les jardinerie, les grandes surfaces, et sont utilisés par les particuliers, les agriculteurs, les collectivités, ... pour l'entretien des cultures, des jardins, des espaces publics, des voies de communication...



> SUR INTERNET :

<http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

UN PEU D'HISTOIRE

Les premiers pesticides de synthèse sont apparus dans les années 40 et ont montré des résultats très positifs sur les rendements agricoles.

Dès 1960, les premières accusations d'atteinte à la santé des gens et à l'environnement apparaissent ... (Courrier environnement INRA n°31, août 1997)

La maladie de Parkinson reconnue comme maladie professionnelle, chez un ancien salarié d'une exploitation agricole en mai 2006. Il a été reconnu que l'exposition prolongée du salarié aux pesticides avait un lien avec le déclenchement de sa maladie.

2,5 millions de tonnes de pesticides sont appliqués chaque année sur les cultures de la planète.

Moins de 0,3% des substances déversées entre en contact avec les organismes indésirables cibles.

99,7% des substances déversées sont perdues dans le milieu. (Courrier environnement INRA n°31, août 1997)



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BASSIN DE L'ORNE
La gestion concertée de l'eau

SOMMAIRE

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES, L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT

Les vecteurs de contamination pour l'homme / p.2

Quels dangers pour la santé humaine ? / p.3

Vers des pratiques naturelles, qui respectent l'environnement / p.4

L'agriculture Biologique
Quels conseils dans les jardinerie ?
Des outils pour les communes

Mieux entretenir les espaces verts / p.5
L'exemple de Flers

Se passer des phytos au jardin
Où évacuer ses déchets.

Nouvelles de S.A.G.E / p.6

Journée découverte des C.L.E
Appel à projet « phyto » sur la Rouvre
État d'avancement des S.A.G.E.

“Nous sommes tous concernés. Soyons des vecteurs de sensibilisation”



Credit photo : Conseil Général du Calvados

Face à une meilleure connaissance des impacts liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, nous nous devons d'agir afin de préserver notre santé et notre environnement.

Comme sur le territoire du S.A.G.E. Orne aval—Seulles, les ressources en eau de notre bassin de l'Orne moyenne connaissent une contamination par ces produits. Nous sommes tous concernés par cette problématique : les particuliers en tant que jardiniers et consommateurs, les agriculteurs, les collectivités pour l'entretien de leurs espaces verts...

Nous, membres des Commissions Locales de l'Eau, devons être des vecteurs de sensibilisation auprès de nos administrés, nos adhérents, nos collègues ...

Je souhaite que ces documents vous éclairent et vous soient utiles.

Pascal ALLIZARD, Président de la C.L.E. Orne moyenne



Credit photo : CAFER Basse-Normandie

Les vecteurs de contamination pour l'homme

L'homme peut être contaminé par les produits phytosanitaires par différentes voies de pénétration.

VOIE CUTANÉE ET MUQUEUSE : contact direct avec la peau et les yeux. C'est la voie majeure de pénétration lors de la manipulation des produits.

VOIE ORALE OU DIGESTIVE : ingestion accidentelle lors de la manipulation des produits, et ingestion, en quantité infime, par le biais de l'eau et des fruits et légumes traités.

VOIE RESPIRATOIRE : inhalation du produit lors de la préparation et du traitement des cultures ou autres surfaces. Certaines professions sont plus exposées aux produits phytosanitaires comme notamment les exploitants agricoles, et les employés chargés de l'entretien des parcs et jardins publics ou privés.

Nous sommes tous exposés aux pesticides dans nos jardins, sur nos balcons et par l'intermédiaire de l'eau, des fruits et légumes que nous mangeons. Ces modes de contamination présentent des risques plus ou moins importants pour notre santé.

Des techniques alternatives et des mesures de protection simples peuvent être appliquées afin d'éliminer ou de réduire les risques de contamination.

Des pesticides dans les eaux de nos bassins

En 2004-2005, on observe une contamination, et des dépassements des normes «eau potable», des eaux superficielles principalement par le glyphosate, et son dérivé l'AMPA, l'aminotriazole, le diuron, le bentazone, le déséthylatrazine et l'isoproturon. Dans les eaux souterraines, les principales molécules dépassant les normes «eau potable», sont le bentazone, le glyphosate et son dérivé l'AMPA, le linuron, le diuron, le monolinuron, le carbofuran, l'atrazine et ses deux dérivés principaux.

Suite à l'interdiction d'utilisation des triazines (atrazine, simazine), on observe une diminution du nombre d'ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable contaminés par ces molécules. Cependant on remarque dans le même temps une contamination marquée par le glyphosate.

Les molécules retrouvées dans les eaux sont principalement des désherbants. Elles sont utilisées principalement en agriculture, mais également dans les zones non agricoles comme le diuron, le glyphosate, l'aminotriazole.

CE QUE DIT LA LOI

Autorisation de mise sur le marché et règles d'application des produits définies par la loi

La réglementation française applicable à l'usage des pesticides s'intéresse aux spécialités commerciales, à leur mise sur le marché, à leur utilisation, à la présence de résidus dans les produits d'alimentation. L'Europe quant à elle, est chargée d'autoriser ou non les molécules actives.

L'AFSSA, agence française de sécurité sanitaire des aliments, est chargée de préparer la décision de mise éventuelle sur le marché d'un produit phytosanitaire, à partir des évaluations des risques, de l'efficacité et de la sélectivité du produit concerné. La proposition de décision faite au ministre de tutelle comprend des recommandations sur les conditions d'emploi des produits.

- Un nouvel arrêté, paru en septembre 2006, fixe des règles d'application des produits phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles :
- les distances à respecter entre un point d'eau et une zone traitée ont été augmentées,
- un délai de rentrée sur les zones traitées après traitement a été instauré,
- de nombreuses préconisations d'usage sont devenues réglementaires.

QUELQUES CHIFFRES :

En 2004, la France était le plus important marché phytopharmaceutique d'Europe avec 1796 M€

- Près de 76 100 tonnes de matières actives ont été vendues en France en 2004, contre 120 000 tonnes en 1999.
- En 2004, 49% des matières actives vendues étaient des fongicides, et 34% des herbicides.

Données Union des Industries pour la Protection des Plantes

Quels dangers pour la santé humaine ?



Les pesticides, de par leur composition et leurs propriétés, présentent un danger potentiel pour l'homme et son environnement.

Les risques sur la santé les plus connus sont ceux liés à des intoxications aiguës des utilisateurs. Les troubles de contact sont les plus fréquents et provoquent : des allergies, des ulcérations, des problèmes respiratoires, des troubles digestifs. Dans certains cas, ils peuvent entraîner la mort.

Les multiples expositions auxquelles est confrontée la population rendent souvent très difficile l'appréciation des effets sanitaires pour un produit donné. Cependant, des études récentes ont montré que dans le cadre d'un contact prolongé et du passage dans le sang des molécules actives, les effets sont plus graves. Ils portent sur le développement de cancers (cutanés, neurologiques, du système reproductif), de troubles de la reproduction et du développement (trouble de la fertilité, malformation de l'appareil génital masculin, mauvais fonctionnement immunitaire et thyroïdien...), des troubles neurologiques et neuro-comportementaux (convulsions, troubles neurodégénératifs ...), l'altération de fonctions vitales (rénales, respiratoires, hépatiques, digestives...).

Source Comité de la Prévention et de la Précaution post 2001

Phyt'attitude, réseau de la MSA*, recense, analyse et valide les signalements d'accidents ou incidents professionnels agricoles lors de l'utilisation de pesticides. Signalez vos symptômes à Phyt'attitude, au numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe) : 0 800 887 887

*MSA : Mutualité Sociale Agricole

Comment limiter les risques

→ **Bien laver** les fruits et les légumes avant de les consommer, si possible les éplucher !

→ **Accepter** la présence de quelques "mauvaises" herbes

→ **Substituer** aux produits phytosanitaires des techniques alternatives comme le désherbage mécanique ou le traitement avec des produits naturels non toxiques. (fiche n°1)

→ **Prendre** certaines précautions lors de l'utilisation des produits phytosanitaires (fiche n°2)

Protéger l'environnement en offrant un choix de techniques alternatives.



Credit photo : Région Basse-Normandie

Nous venons de valider notre diagnostic du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Orne aval—Seulles et la reconquête de la qualité des eaux superficielles, littorales et souterraines vis-à-vis de la pollution par les produits phytosanitaires nous est apparue comme un enjeu prioritaire. Ces ressources nous sont indispensables pour alimenter en eau potable la population du territoire et préserver la qualité de notre milieu.

C'est pourquoi, il nous semble important, par le biais de cette nouvelle édition, de vous fournir des éléments de connaissance des produits phytosanitaires, de leur action sur les organismes vivants à leur devenir dans l'environnement, et de mettre à disposition des utilisateurs des fiches techniques leur permettant de se protéger, de protéger l'environnement et leur offrant un choix de techniques alternatives. Bonne lecture !

Philippe DURON, Président de la C.L.E. Orne aval—Seulles

Abeilles en danger : attention à notre écosystème !



En 2000, une polémique est née sur les impacts du Gaucho et du Régent TS, deux insecticides appliqués directement sur certaines semences, sur la mortalité des abeilles. L'Union nationale de l'apiculture française a constatée depuis l'utilisation de ces produits une forte diminution des populations d'abeilles, principalement à proximité des zones traitées. Après recours, les ministres successifs de l'agriculture ont décidé d'interdire le Gaucho sur certaines cultures et d'interdire totalement l'utilisation du Régent. La Commission Européenne doit statuer sur le devenir des matières actives composant ces produits (le fipronil et l'imidaclopride) suite à la réalisation d'études plus complètes sur l'écotoxicologie de ces molécules.

Mieux entretenir les espaces verts ...

L'exemple de Flers

« Depuis 20 ans, nous avons divisé par 5 les volumes de produits phytosanitaires consommés. »

La commune de Flers, appartenant au S.A.G.E. Orne moyenne, a engagé depuis plusieurs années déjà, une réduction et une adaptation de son utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts.

Mr Frank GHESTIN, responsable du service des espaces verts, nous fait part des mesures qui ont été prises :

« Le désherbage chimique est utilisé uniquement sur les zones non végétalisées, comme les allées. Il consiste en une pulvérisation d'un désherbant total, que nous veillons à adapter au type de plantes indésirables et à doser correctement, au printemps avec localement un ou deux rattrapages, si nécessaire, au désherbant foliaire.

Depuis 20 ans, nous avons divisé par 5 les volumes de produits phytosanitaires consommés.

Sur les zones végétalisées, comme les massifs, nous n'utilisons plus de produits chimiques. Nous appliquons la technique du mushing (paillage), qui empêche la pousse des mauvaises herbes et nous permet de faire des économies d'eau significatives en diminuant nettement le nombre d'arrosage des massifs !

Pour l'instant, nous nous tenons informés de l'évolution des techniques alternatives au désherbage chimique, mais la principale contrainte pour passer à ce genre de méthode est le temps nécessaire pour une efficacité similaire. Cela reste difficilement applicable actuellement à notre collectivité ... »

OÙ ÉVACUER SES DÉCHETS ?

Les emballages vides des produits phytosanitaires, ainsi que les produits non utilisés ou qui ne sont plus utilisables doivent être évacués par le biais de filières spéciales en raison de la toxicité de ces produits.

Une filière de collecte de ces déchets, produits par les professionnels, a été organisée. Elle est gérée par A.D.I.V.A.L.O.R., qui regroupe certains grands groupes producteurs de produits phytosanitaires et des organismes agricoles. Cette collecte est ouverte aux agriculteurs, aux collectivités, aux PME/PMI, ... Pour plus de renseignements : www.aidivalor.fr

Les particuliers, quant à eux, ne peuvent évacuer ces déchets par le biais de la collecte des ordures ménagères. Des déchetteries accueillant les déchets ménagers spéciaux (D.M.S.) sont prévues à cet effet. Sur le territoire des S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval—Seulles, les déchetteries pouvant recevoir les D.M.S. sont les suivantes :

C'est l'expérience qui parle

Crédit photo : IIBO



Se passer des phytos au jardin

Témoignage de Mme LOUISE, représentant le CREPAN* à la CLE Orne aval-Seulles

« Je suis propriétaire depuis trente ans d'un jardin sauvage en ville. J'ai toujours utilisé très peu de produits phytosanitaires. Est-ce par paresse ? Non ! Mais surtout par conscience de l'impact sur l'environnement.

Dans mon jardin, de grands arbustes d'espèces variées, entourent une pelouse. Je la tonds avant la montée en graines des herbes. Au printemps, j'enlève les mauvaises herbes à racines pivotantes avec un grand couteau, mais en juin je laisse fleurir les coquelicots et les bleuets. C'est alors un vrai bonheur de découvrir dans les coins les plus moussus une campanule sauvage ou des orchidées, et même certaines fois des bolets. Les mauvaises herbes peuvent être combattues dans les massifs par des plantes couvre sol, j'ai par exemple semé du persil sous mes rosiers ! Pour le reste, arracher chaque jour quelques mauvaises herbes n'est pas un travail surhumain !

Dès la toute première apparition des pucerons dans les rosiers, je place dans le massif une boîte pour la destruction des fourmis et plus tard dans la saison, j'utilise des larves de coccinelles, mais souvent elles éclosent après la première attaque des pucerons. Les limaces ne résistent pas à un peu de bière placée dans un pot à yaourt enterré partiellement dans la plate-bande. Quant aux arbres fruitiers, je pose des colliers de glu autour du tronc avant la floraison afin de protéger les fruits du carapace.

Enfin des plantes en bonne santé et choisies pour leur résistance demandent bien moins de traitements ; un apport de compost enrichi de fumier et d'algues au pied des arbres et dans les massifs est encore le meilleur moyen de protéger son jardin des maladies. Les traitements phytosanitaires ne doivent être qu'exceptionnels dans les jardins d'agrément. »

*CREPAN (comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature)

S.A.G.E. Orne moyenne :

Bassin du Noireau : La Carneille, Tinchebray, Caligny (61), Condé-sur-Noireau, Pierres (14),

Bassin de l'Orne : Saint-Rémy-sur-Orne, Thury-Harcourt (14), Le Mesnil Villement (61)

S.A.G.E. Orne aval—Seulles :

Bassin de la Seulles : Esquay-sur-Seulles, Bretteville-l'Orgueilleuse, Fontenay-le-Pesnel, Livry, Maisoncelles-Pelvey, Creully,

Bassin de l'Orne : Sainte-Honorine-du-Fay, Baron-sur-Odon, Bretteville-sur-Odon, Colombelles, Iffs, Mouen, Cauvicourt,

Littoral : Saint-Aubin-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Ouistreham, Courseulles-sur-Mer.

LE TERRITOIRE EN ACTION

Appel à projet « phyto » sur la Rouvre

Un nouveau dispositif réglementaire visant à inciter la mise en place de programmes d'actions sur un territoire donné et sur une problématique particulière est actuellement en phase de test en France.

Face à la contamination par les produits phytosanitaires de la Rouvre utilisée pour l'alimentation en eau potable, le Syndicat mixte de production d'eau potable du Houllme s'est porté candidat pour la mise en œuvre d'un programme d'action à l'échelle du bassin de la Rouvre, dont l'objectif est la réduction des pollutions diffuses agricoles et non agricoles.

Le principe de ces projets basés sur le volontariat, est de définir et d'appliquer, à l'échelle d'un territoire cohérent, un programme d'actions adapté en bénéficiant d'une aide financière. Si nécessaire, des actions pourront être rendues obligatoires. Leur durée de mise en œuvre est de 5 ans et repose sur une animation de terrain.

Dans le cadre de l'appel à projet « phyto » de la Rouvre, les orientations sont basées sur la réalisation de diagnostics environnementaux des exploitations agricoles, la mise en place de bandes enherbées..., et la sensibilisation des acteurs de terrain (agriculteurs, collectivités, particuliers).

Pour plus de renseignements : Syndicat Mixte de production d'eau du Houllme (Athis-de-l'Orne)



Illustration : Communauté de communes du Bocage d'Athis

CONTAMINATION DES RESSOURCES EN EAU

Journée découverte des C.L.E. sur le thème des produits phytosanitaires

Le mercredi 18 octobre 2006, l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne a organisé une journée de terrain à l'attention des membres des Commissions Locales de l'Eau (C.L.E.) Orne moyenne et Orne aval—Seulles.

Cette journée avait pour thème principal « la contamination des ressources en eau par les produits phytosanitaires ».

Une brochure présentant les visites et présentations réalisées au cours de cette journée est disponible sur notre site internet.

ÉVOLUTION & TENDANCES

Etat d'avancement des S.A.G.E

Suite à la validation des diagnostics des S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval—Seulles en septembre et octobre 2006, la cellule d'animation de l'I.I.B.O. a commencé à travailler sur la prochaine phase de l'élaboration des S.A.G.E. : les tendances d'évolution.

Cette phase consiste en la définition des tendances d'évolution des activités, des ressources et des milieux à l'échéance 2015. Cette évolution est basée sur la poursuite des projets et actions engagés à ce jour.

Cette phase constitue le scénario de base, qui permettra d'identifier les domaines dans lesquels il est nécessaire d'aller au-delà des actions actuelles pour atteindre les objectifs réglementaires, ou pour répondre aux enjeux définis dans le cadre du diagnostic.

Une première approche de cette phase a été présentée en janvier aux bureaux des deux C.L.E. Orne moyenne et Orne aval—Seulles. Les premiers éléments ont été présentés aux C.L.E. en mars 2007.

Et pendant ce temps sur le S.A.G.E. Orne amont ...

Marion VECRIN, animatrice de la C.L.E. Orne amont a pris ses fonctions en janvier 2007.

La C.L.E. Orne amont s'est réunie en mars 2007 afin de définir son calendrier de travail pour l'année en cours et lancé la phase d'état des lieux.

N'OUBLIEZ PAS NOTRE SITE INTERNET

sur lequel vous retrouverez toute l'actualité des S.A.G.E. de l'Orne et de la Seulles. Vous pourrez y consulter les documents validés par les Commissions Locales de l'Eau, les « Lettres des S.A.G.E. » déjà parues, ...

www.sage-orne-seulles.fr

→ Nous contacter

23, boulevard Bertrand, 14035 CAEN cedex
Téléphone : 02 31 57 15 76
Messagerie : sage.orne@cg14.fr

Directeur de la publication : Xavier LEBRUN
Conception graphique : www.aprim-caen.fr

Rédaction : Sophie BUFFET

Impression :

Tirage : 1500 exemplaires

Dépôt légal : 2ème trimestre—N°ISSN 1766-6384